

18 septembre 2007

***Concours sur titres
pour l'accès au corps des ingénieurs
de l'industrie et des mines***

Juillet 2007

Rapport du président du jury

Le concours sur titres pour l'accès au corps des ingénieurs de l'industrie et des mines s'est déroulé en 2007 selon les modalités prévues par l'arrêté du 28 février 2007, pris en application du décret n° 88-507 du 29 avril 1988 portant création et statut particulier du corps des ingénieurs de l'industrie et des mines, modifié notamment par le décret n° 2006-1121 du 6 septembre 2006.

Le concours sur titres est ainsi, à compter de l'année 2007, ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au niveau I de qualification, la liste des titres ou diplômes requis étant fixée par l'arrêté du 21 février 2007.

Le concours comporte une première sélection sur dossier suivi d'un entretien avec le jury.

Les dossiers de candidatures reçus (532 dossiers jugés recevables sur 589 dossiers reçus, 57 dossiers ayant été rejetés, les candidats ne justifiant pas dans leur dossier être titulaires d'un diplôme exigé) ont été examinés par 7 binômes de 14 examinateurs.

A l'issue de cet examen, 229 candidats ont été retenus pour l'épreuve d'entretien avec le jury.

Le jury s'est réuni, pour cette épreuve, du 25 juin au 6 juillet.

Compte tenu du nombre de candidats (219 se sont présentés), cinq sous-jurys ont été institués, qui ont été présidés par le secrétaire général adjoint des DRIRE à la DARQSI, par un directeur de DRIRE, par un secrétaire général et deux chefs de groupe de subdivisions de DRIRE.

Les faibles différences de notes constatées à l'issue des premières journées d'auditions des candidats ont été corrigées avant la fin des auditions ; il a toutefois été procédé à quelques ajustements des notes lors de la délibération finale.

Le nombre des postes ouverts était relativement important (50 postes sur la liste principale). Le jury a néanmoins considéré qu'il pouvait constituer une liste complémentaire, qu'il a limitée à 43 postes de façon à pouvoir la remplir en totalité avec des candidats jugés aptes à exercer un emploi d'ingénieur de l'industrie et des mines.

31 femmes figurent sur la liste principale et 26 sur la liste complémentaire. Les femmes représentent ainsi 61 % des candidats retenus, alors qu'elles n'étaient que 54 % des candidats s'étant présentés à l'entretien et 40 % des candidats inscrits. Ces résultats indiquent un taux de réussite sensiblement plus élevé que celui des candidats masculins.

Le nombre de candidats, s'agissant d'un concours plus largement ouvert que ceux des années précédentes, ne peut pas être directement comparé à celui des années passées.

Diverses comparaisons sont toutefois possibles, soit avec les concours externes « exceptionnels », organisés en 2002 et 2004 et ouverts aux mêmes catégories de candidats que le concours sur titres de 2007, soit avec les concours sur titres des années précédentes en considérant les candidats titulaires d'un diplôme des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes.

On retrouvera quelques données ci-annexées :

L'on peut retenir que :

- l'interprétation stricte, qui a été faite pour la recevabilité des candidatures en ce qui concerne la possession d'un diplôme et qui a conduit à ne pas retenir les candidats dans leur dernière année de scolarité, a certainement limité le nombre de candidats, mais n'explique pas l'écart du nombre de candidats constatés en 2007 avec celui des concours exceptionnels ;
- le nombre de candidats titulaires d'un diplôme des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes a fortement décliné.

Lors de l'audition, le jury a constaté une notable hétérogénéité en ce qui concerne la qualité des candidats et, pour un nombre significatif d'entre eux, un niveau qui est loin de celui attendu pour exercer un emploi d'ingénieur de l'industrie et des mines : 40 candidats, soit près de 20 % des candidats qui se sont présentés, se sont vus attribuer une note inférieure ou égale à 7 sur 20. Le jury a noté que de nombreux candidats, bien que la plupart aient une expérience professionnelle, étaient peu préparés à l'épreuve d'entretien et savaient mal y mettre en valeur leurs aptitudes et leur expérience.

De même peu de candidats ont des notions autres que vagues sur le rôle et l'organisation de l'administration ainsi que sur les tâches des DRIRE. Cette constatation vaut également pour certains des candidats en activité dans les DRIRE ou dans des établissements publics ayant des relations d'activité avec celles-ci.

Le jury trouve préoccupant de constater qu'alors que le « vivier » des candidats est plus largement ouvert, le nombre de candidatures et leur qualité, s'il permet de satisfaire les besoins du recrutement envisagé cette année, ne laisse que peu de marge.

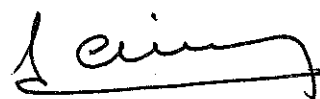
Il recommande, si le nombre de postes ouverts doit être maintenu dans les années à venir à un niveau significatif, de :

- modifier les règles de recevabilité de candidatures pour admettre les candidats dans leur dernière année de scolarité ; ceux-ci ne pourront être recrutés en définitive qu'après justification de l'obtention de leur diplôme ;

- assurer une meilleure information des candidats éventuels, notamment ceux des écoles des mines d'Albi, Alès, Douai et Nantes qui restent proches des DRIRE. L'effort de sensibilisation des candidats sur les métiers et les emplois des ingénieurs de l'industrie et des mines mérite d'être accru, les DRIRE et également la DARQSI devant davantage s'y impliquer ;
- sensibiliser les candidats éventuels à la constitution de leur dossier, en appelant leur attention sur le soin avec lequel doivent être rédigés la lettre de motivation et le curriculum vitae détaillé. De nombreux candidats n'ont, à l'évidence, pas su mettre en valeur leur motivation à exercer les fonctions d'ingénieur de l'industrie et des mines ou présenter de façon convaincante leur curriculum vitae.

Enfin le jury a apprécié l'appui fourni par le secrétariat du concours, assuré par le personnel de la DPAEP (sous-direction des ressources humaines, bureau 1C). Le concours s'est ainsi déroulé dans de bonnes conditions.

Le secrétariat du concours, mobilisé sur deux semaines et sur deux lieux différents par suite de l'étalement des journées d'audition nécessité par les disponibilités des membres des sous-jurys, a notamment pu fournir aux membres du jury des dossiers aussi complets que possible pour tous les candidats et a efficacement géré les aménagements des programmes d'audition à la suite du renoncement à se présenter de quelques candidats et de demandes de candidats souhaitant modifier leurs dates et heures de passage.



Claude GAILLARD

Ingénieur général des mines

Annexe

Données statistiques.

854 demandes de candidatures (52 sur papier et 802 par téléprocédure) ;
589 dossiers reçus – 532 recevables – 57 rejetés pour manque de diplôme ;
229 candidats retenus à l'issue de la présélection ;
219 candidats présents à l'entretien avec le jury.

	Hommes	Femmes	Total	dont écoles des mines
Inscrits	322	210	532	63
Retenus à l'issue de la présélection	106	123	229	18
Présents	100	119	219	17
Admis liste principale	19	31	50	5
Admis liste complémentaire	17	26	43	3

Pour rappel

- Recrutement sur titre 2006 :
inscrits : 158 dont 91 titulaires d'un diplôme obtenu en 2005 et années précédentes ;
- Recrutement exceptionnel 2004 :
inscrits : 3158 ; présents à l'écrit : 2078
- Recrutement exceptionnel 2002 :
inscrits : 2027 ; présents à l'écrit : 1760